


**JURYS d'attribution du diplôme
par la Validation des Acquis de l'Expérience
CALENDRIER V.A.E. - Année 2018 / 2019
Du C.A.P au B.T.S**

Sessions V.A.E.	<u>Date limite de dépôt des dossiers - LIVRET ☉</u>	JURYS D'ATTRIBUTION
AUTOMNE 2018	Dès la réalisation du dossier de description des activités - LIVRET ☉ et au plus tard le : * <u>LUNDI 9 JUILLET 2018</u> *	<i>4ème trimestre 2018</i>
PRINTEMPS 2019	Dès la réalisation du dossier de description des activités - LIVRET ☉ et au plus tard le : * <u>LUNDI 17 DECEMBRE 2018</u> *	<i>1er trimestre 2019</i>
AUTOMNE 2019	Dès la réalisation du dossier de description des activités - LIVRET ☉ et au plus tard le : * <u>LUNDI 8 JUILLET 2019</u> *	<i>4ème trimestre 2019</i>

 **Tout dossier parvenu au D.A.V.A. au-delà de la date limite, est reporté à la session suivant**

 **L'inscription à l'examen est une démarche obligatoire.** Elle est à faire en renseignant le CARTONNAGE "INSCRIPTION AU DIPLÔME", le D.A.V.A. se charge de le transmettre à la Division des Examens et Concours du Rectorat concernant les diplômes du niveau V au niveau III.

PS : ■ Si le candidat n'obtient pas le diplôme visé, le temps disponible, entre l'octroi de dispense(s) par la V.A.E. et la session d'examen par épreuve, doit être judicieusement utilisé pour préparer les dernières épreuves à acquérir afin d'obtenir le diplôme.